



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Académie de Besançon

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ECOLES

Session 2016

Le présent rapport fait état des principales observations des membres du jury. Mais au-delà, par les conseils qu'il formule, il doit servir de guide aux futurs candidats en les aidant à s'approprier pleinement l'esprit et le cadre de fonctionnement de ce concours.

La rénovation de la formation initiale des enseignants du 1^{er} degré a constitué l'une des principales mesures de la refondation de l'École. Inscrite dans la loi d'orientation et de programmation du 8 juillet 2013, elle s'appuie sur trois composantes :

- La création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE)
- La réécriture du référentiel de compétences des enseignants
- La rénovation du concours de recrutement

Cette dernière a profondément remanié les modalités d'accès à la fonction enseignante et de recrutement des futurs professeurs. Les candidats sont mobilisés plus tôt qu'auparavant sur le concours (validation de la 1^{ère} année de master sans obligation de détenir le diplôme), et leur origine peut être plus diversifiée.

Les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont fixées par **l'arrêté ministériel du 19 avril 2013**.

En conséquence, la maquette du concours assigne à chacune des quatre épreuves des objectifs précis.

Les **deux épreuves écrites d'admissibilité** (épreuve 1 : Français et épreuve 2 : Mathématiques) ont vocation à effectuer le repérage préalable d'acquis fondamentaux en français et en mathématiques, indispensables à l'exercice du futur métier.

Les **deux épreuves orales d'admission** (épreuve 3 : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat et épreuve 4 : entretien à partir d'un dossier), au coefficient déterminant de 160 sur 240, ont pour fonction d'identifier chez le candidat l'existence de repères précis dans la construction, en cours et non encore aboutie, des compétences professionnelles à venir.

La diversité des parcours universitaires et la possession de compétences disciplinaires spécifiques peuvent être pleinement valorisées lors de l'épreuve n°3, dès lors que le candidat sait les articuler avec les programmes de l'école primaire et les besoins des élèves.

Enfin, la volonté de vérifier la capacité des candidats à expliquer et à faire partager les valeurs de la République, conformément à la mesure prise par la Ministre de l'Education Nationale le 22 janvier 2015, parmi les 11 mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, contribue désormais à s'assurer d'une meilleure transmission de ces valeurs essentielles, indispensables à l'exercice de ce métier. Elle s'exprime particulièrement dans le déroulement de l'épreuve 4.

J'exprime mes plus vifs remerciements à l'ensemble des membres du jury du concours, et notamment à Claire Bouiller, Marie-Noëlle Kervella, Carole L'Hôte, Philippe Roux et Loïc Martin pour leur participation active à la rédaction du présent rapport. Mes remerciements s'adressent également à la Division des Examens et Concours de l'Académie de Besançon, ainsi qu'à l'ESPE de Franche-Comté pour la mise à disposition des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Jean-Marie RENAULT

Inspecteur d'Académie,
Président du jury académique du CRPE

- | -

Données statistiques

1 - Taux de réussite

concours	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à la 1ère épreuve écrite	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Taux de réussite Liste principale	Nombre d'inscriptions sur liste complémentaire
Externe public	1118	496	185	302	185	37.29 %	11
Second interne public	76	25	5	10	5	20.00 %	-
Externe privé	126	49	20	24	17	40.81 %	-

2 - Moyennes obtenues

Concours	Nb candidats admissibles	Moyenne obtenue par le 1er candidat de la liste des admissibles	Moyenne obtenue par le dernier candidat de la liste des admissibles	Nombre d'admis Liste principale	Moyenne obtenue par le 1 ^{er} candidat liste principale	Moyenne obtenue par le dernier candidat liste principale
Externe public	302	17.5	9.00	185	18.54	10.77
Second interne public	10	15	9.25	5	15.83	9.33
Externe privé	24	16.25	8.19	17	17.75	9.30

3 - Taux de réussite en fonction des options choisies pour l'épreuve n°3

1 – Concours externe public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	42	27	20	47.6 %
Histoire	111	67	37	33.3 %
Education musicale	25	16	10	40 %
Histoire des arts	24	11	8	30 %
Sciences et techno.	173	121	75	43.35 %
Arts visuels	37	25	15	40.5 %
Enseignement moral et civique	81	35	20	24.70 %
TOTAL	493	302	185	

2 – Second concours interne public

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	2	0	0	0 %
Histoire	6	1	1	16.7 %
Education musicale	0	0	0	0
Histoire des arts	3	3	2	66.7 %
Sciences et techno.	7	3	2	29 %
Arts visuels	2	0	0	0 %
Enseignement moral et civique	5	3	2	40 %
TOTAL	25	10	5	

3 – Concours externe privé

OPTIONS (épreuves orales)	Présents *	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Géographie	3	1	1	33.3 %
Histoire	17	8	4	23.5 %
Education musicale	3	0	0	0 %
Histoire des arts	1	0	0	0 %
Sciences et techno.	15	11	9	60 %
Arts visuels	5	2	1	20 %
Enseignement moral et civique	4	2	2	50 %
TOTAL	49	24	17	

* chiffres différents du nombre de présents à la 1^{ère} épreuve en raison d'abandon entre les 2 épreuves

- II -

Epreuves écrites d'admissibilité

Epreuve d'admissibilité FRANCAIS

Les copies sont notées sur 40. Le barème est fixé à 11 points pour l'analyse de textes, 11 points pour les questions d'étude de la langue, 13 points pour la question de pédagogie et 5 points pour la qualité écrite du devoir.

1 - Données quantitatives

- **Concours externe public**

497 candidats ont participé à l'épreuve

Moyenne : 19,57 sur 40

La note la plus basse est 3 sur 40

La note la plus élevée est 35 sur 40

34 candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	32	6,43%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	227	45,67%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	214	43,05%
notes supérieures ou égales à 30	24	1,49%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne (20/40)	238	47,88%

- **Concours externe privé**

48 candidats ont participé à l'épreuve

Moyenne : 17,54 sur 40

La note la plus basse est 7,25 sur 40

La note la plus élevée est 26,50 sur 40

7 candidats ont évité l'élimination grâce à l'attribution de points pour la qualité écrite de leur devoir.

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	3	6,25%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	31	64,58%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	14	29,16%
notes supérieures ou égales à 30	0	0,00%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne (20/40)	45	93,75%

- **Concours interne public**

25 candidats ont participé à l'épreuve
Moyenne : 17,22 sur 40
La note la plus basse est 5,25 sur 40
La note la plus élevée est 36 sur 40

notes inférieures ou égales à 10 entraînant l'élimination	4	16,00%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	14	56,00%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	5	20,00%
notes supérieures ou égales à 30	2	8,00%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne (20/40)	7	28,00%

- **Répartition des notes sur l'ensemble du concours : 570 copies**

notes inférieures ou égales à 10	39	6,84%
notes supérieures à 10 et inférieures à 20	272	47,71%
notes comprises entre 20 inclus et 30 exclus	233	40,87%
notes supérieures ou égales à 30	26	4,56%
nombre de copies ayant obtenu la moyenne (20/40)	259	45,43%

Remarques :

- La note la plus élevée est de 36/40, attribuée à un candidat du concours interne public. La meilleure note pour le concours externe public est de 35, 26,50 pour le concours externe privé.
- La note la plus faible est de 3/40.
- Une comparaison entre le concours 2015 et le concours 2016 dans l'académie (toutes choses égales par ailleurs) est possible au vu du nombre proche de copies et ce, dans chacun des trois concours comme pour les copies prises dans leur ensemble. Le nombre de copies ayant obtenu une moyenne supérieure à 30 est plus élevé. Les candidats ayant obtenu une moyenne d'au moins 20 sur 40 sont plus nombreux, le nombre de candidats éliminés est inférieur.

2 - L'épreuve écrite

A) L'analyse de textes

« **Quels regards les auteurs des textes du corpus portent-ils sur l'institution muséale ?** »

Ce corpus est constitué de quatre textes.

Texte 1 : Émile ZOLA, *L'Assommoir*, 1877, Garnier-Flammarion, pp. 101-103.

[L'héroïne Gervaise vient de se marier avec Coupeau. À la suite de la cérémonie, et comme le temps est maussade, la compagnie se réfugie au Louvre où le musée dévoile ses curiosités.] Le naturalisme de Zola se plaît ici à mettre en scène l'écart creusé entre le petit peuple parisien et le prestige intimidant du Louvre, devenu allégorie de la culture élitiste.

Texte 2 : Jean-Michel RIBES, *Musée haut, musée bas*, 2004, Actes Sud, pp. 160-161.

[À l'issue d'une succession de scènes plus burlesques les unes que les autres, le personnel et les visiteurs d'un très grand musée finissent par vivre l'apocalypse de l'art.] Le musée est une métaphore du monde civilisé.

Texte 3 : Jean CLAIR, *L'hiver de la culture*, 2011, Flammarion.

[Jean Clair, de son véritable nom Gérard Régnier, est un conservateur général du patrimoine. Après Malaise dans les musées en 2007, il publie en 2011 un pamphlet dans lequel il s'en prend aux musées, à l'art contemporain, à ses marchands et collectionneurs]. Le texte est une critique acerbe de l'institution muséale.

Texte 4 : Dominique de FONT-RÉAULX, « De l'émerveillement au musée », extrait de *Mythes fondateurs, d'Hercule à Dark Vador*, sous la direction de Dominique de Font-Réaulx et de Frédérique Leseur, 2015, coédition Le Seuil/musée du Louvre éditions.

L'auteure présente ici une apologie du musée, source d'« émerveillement » dans la mesure où celui-ci conjugue « l'éducation artistique et la délectation esthétique ».

Les quatre textes n'offrent pas de difficultés particulières de compréhension. Une lecture attentive et une prise de recul sur l'ensemble du corpus pouvaient permettre de dégager une problématique voire plusieurs. On pouvait s'attendre à une réflexion simple du type : les musées sont utiles car ils sont des lieux privilégiés pour conserver les œuvres d'art et permettent de pouvoir les admirer. Cependant tous les citoyens n'y ont pas accès et quand ils s'y rendent, ils doivent être éduqués à la lecture d'œuvres pour les comprendre. Les textes étaient suffisamment divergents pour rédiger une réponse étayée adossée à un plan en deux ou trois parties.

- Dans les trois-quarts des copies, les candidats font un plan. Ils organisent leur devoir avec une introduction, ils annoncent le plan et concluent. La forme, si l'on peut dire, existe, mais l'ensemble est trop souvent une « coquille vide » faute d'une réflexion consistante sur le sujet. Une majorité de candidats reste collée aux textes, le manque de recul ne leur permettant pas de saisir ce que les textes ont en commun ou au contraire, ce qui fait l'objet de leurs divergences. Les musées divisent les classes sociales, les moins initiés à l'art peuvent sembler ridicules, au contraire la massification de l'accès au musée a dénaturé leur splendeur. Le rôle des musées, l'enjeu de l'éducation artistique pour permettre à tous de comprendre l'art, d'avoir envie de se rendre dans un musée, d'en connaître les codes et de les respecter aurait pu être au centre d'une majorité de devoirs préparant un concours d'enseignant.
- La plupart des candidats maîtrisent la méthodologie de l'introduction mais on constate peu de recours au genre des textes proposés. Dans les meilleures copies, les candidats ont dégagé une problématique qui, si elle n'est pas toujours formulée clairement, émerge du plan annoncé.
- Le développement reste la partie la plus échouée, en rapport avec la remarque sur la forme. C'est en effet dans le développement que le candidat doit organiser un propos cohérent, faisant se répondre les quatre textes dans les différentes parties organisées selon un plan défini. La notion de point de vue n'est que rarement débattue au profit d'une analyse rapide de chaque texte. Notons que si ces analyses successives sont proposées, l'enjeu littéraire est très peu compris.
- La conclusion est mieux rédigée, cependant les candidats qui ont construit leur devoir ont évidemment plus de facilité à conclure. On notera un recours très fréquent à des lieux communs dans la conclusion, alors que l'on serait en droit d'attendre qu'elle récapitule les grands points développés, qu'elle réponde, à l'issue de l'analyse, à la question posée à savoir quel est le regard des auteurs sur l'institution muséale.
- La qualité stylistique, la dimension littéraire et bien sûr l'intention des auteurs sont trop peu évoquées voire inutilisées. Les meilleures copies s'appuient sur l'évidente ironie du texte d'Émile Zola dans le style narratif. Elles citent celui de Jean-Michel Ribes, de son genre théâtral burlesque. Elles reprennent l'amertume, la nostalgie dans le texte pamphlet de Jean Clair qu'elles opposent à l'émerveillement décrit dans le texte de Dominique de Font-Réaulx. Ce dernier est identifié alors comme la présentation d'un projet pédagogique avec tout l'enthousiasme de l'auteure qui le porte. Ces deux derniers textes, contemporains, étaient écrits par deux conservateurs de musées et développaient un point de vue totalement opposé. Cette remarque est d'autant plus justifiée que dans le sujet, chaque texte était précédé d'un alinéa qui précisait le contexte, le terme théâtre burlesque était donné ainsi que le mot pamphlet. Le recours aux divers champs lexicaux attribués à un musée présenté comme conservatoire merveilleux ou un musée défini comme un lieu artificiel pouvaient à eux-seuls justifier un plan, certes simple, mais qui avait le mérite de rendre un devoir organisé.

Remarques relatives à l'analyse de texte.

On attend des candidats qu'ils problématisent la question posée, que leur introduction annonce le plan, que le développement réponde au plan annoncé, qu'il soit organisé, structuré et articulé ; on attend qu'ils manifestent de la cohérence avec une compréhension des textes, cités à bon escient sans paraphraser ; on attend également que cet exercice de rédaction présente des qualités de cohésion textuelle avec des liens entre les différentes parties développées.

Les correcteurs ont repéré un certain nombre de copies qui, de toute évidence, montre une mauvaise compréhension des textes. Certains candidats ont fait des contre-sens étonnants comme celui de démontrer que les musées sont des lieux malsains où prolifèrent microbes et maladies, d'autres ont perçu dans le texte de Ribes, les risques encourus par les œuvres mais pas pour les visiteurs. Le texte de Jean Clair quant à lui n'a pas toujours été compris et a parfois donné lieu à une interprétation religieuse, sans doute due à la nostalgie du manque de spiritualité. Autant certains mots permettent effectivement d'avoir les clés d'une analyse globale du corpus, autant certains candidats font des choix qui découlent d'une lecture trop rapide ou au premier degré, sans lien avec le style littéraire et les enjeux des textes.

Les mauvaises copies font état d'un niveau d'écrit tout à fait insuffisant pour que les candidats espèrent pouvoir s'engager dans le métier d'enseignant.

B) Connaissance de la langue

1 - « La nudité sévère de l'escalier les rendit graves. » (texte 1)

a- *Identifiez précisément la nature et la fonction des mots soulignés.*

b- *Justifiez l'orthographe de « nudité ».*

- la nature et fonction des mots

La nature adjectif qualificatif a été régulièrement identifiée, la nature de pronom personnel est moins réussie et la fonction a posé problème à de nombreux candidats, pourtant cet exercice est récurrent dans le CRPE. Les candidats ont perdu de nombreux points en donnant des réponses partielles, ignorant souvent l'attribut et davantage encore le complément d'objet direct.

Les correcteurs font remarquer, comme l'an dernier, qu'un mot s'analyse dans son contexte, qu'il est COD d'un verbe notamment...

- justifier l'orthographe de « nudité »

Un nombre très important de candidats n'a pas répondu à cette question faute d'en avoir compris le sens. En effet, il semble que le terme « justifier » ne soit pas maîtrisé. La consigne a donné lieu à de nombreuses réponses fantaisistes. On a souvent rencontré une confusion avec l'analyse morphologique dérivée du mot « nu ». 20% des candidats connaissent la règle des noms féminins en « té », il est regrettable qu'ils n'aient que trop rarement cité les exceptions, au moins quelques unes (5%), (on aurait été en droit d'attendre « dictée » !) ... les meilleurs candidats ont cité les noms de contenance (3%).

2 - Indiquez la nature de « qu' » dans les deux phrases ci-dessous (texte 1) :

– « Encore des tableaux, toujours des tableaux, des saints, des hommes et des femmes avec des figures qu'on ne comprenait pas ».

Le pronom relatif a été identifié dans 90% des copies.

– « Peu à peu, pourtant, le bruit avait dû se répandre qu'une noce visitait le Louvre ».

La conjonction de subordination a été identifiée dans à peine 50% des copies. Les candidats n'ont pas des connaissances sûres et ajoutent des précisions totalement confuses, ils énumèrent pronom, préposition, conjonction de coordination... laissant le choix au correcteur de trouver la bonne réponse dans la liste. Cette stratégie n'a pas été sanctionnée mais n'apporte pas de points.

3 - Lisez les phrases suivantes :

1. Monsieur, des abeilles, des mouches, des papillons sont entrés au premier.
2. Le bruit avait dû se répandre qu'une noce visitait le Louvre.
3. Les chevalets y étaient installés.
4. Monsieur, toute la Haute-Egypte est couverte de champignons et d'algues.
5. Tout le XXe siècle s'est écroulé.

4 - Parmi les phrases ci-dessus, identifiez les verbes à la voix passive et donnez leur équivalent à la voix active.

Cette question a été peu réussie dans sa totalité. Les candidats ont souvent repéré les phrases passives mais n'ont pas su transformer le verbe à la voix active. Ils ont fréquemment changé de temps dans la transformation ou même changé le verbe pour simplifier. La voix pronominale est ignorée dans 90% des copies.

La consigne « changer le verbe » a amené les candidats à ne changer que le verbe, sans modifier son sujet. La commission d'harmonisation a relevé que la phrase 2 « Le bruit avait dû se répandre... » était une construction pronominale à valeur passive. En effet, certains candidats ont perçu cette phrase dans sa valeur passive et ont proposé comme transformation « on avait dû répandre le bruit ». La transformation ne pouvait pas porter sur l'auxiliaire modal « avait dû » mais sur l'infinitif « se répandre ».

Les correcteurs ont tenu compte de la correction nationale mais également des autres analyses envisageables. Certains candidats ont déclaré que toutes les phrases étaient passives donc forcément les bonnes réponses étaient comprises dans la liste. Cette stratégie a été sanctionnée.

5 - Identifiez la forme (mode, temps, personne, voix) de tous les verbes de ces quatre phrases en précisant leur infinitif.

Le choix de la personne n'a posé aucun problème, identifiée par 100% des candidats. Le mode est moins réussi, souvent oublié. Le choix du temps est échoué souvent dans les temps composés. Les candidats confondent passé simple et imparfait. Ils sont très en difficulté pour repérer le plus que parfait. La réécriture du verbe à l'infinitif a posé problème dans de nombreuses copies. En effet, lorsque le temps est composé comme « ...des papillons sont entrés », les candidats n'ont pas identifié le passé composé et l'infinitif devient « être entré ».

Remarque.

Une lecture trop rapide des consignes a amené un certain nombre de candidats à oublier l'infinitif dans leurs réponses ; l'identification de la voix est en cohérence avec la question précédente, les erreurs ont été répétées.

6 - Vous ferez l'analyse morphologique du mot « civilisation ».

Dans plus de 40% des copies, l'analyse est fautive et ne rapporte aucun point. De nombreux candidats n'ont pas répondu, certains candidats n'ont pas compris la consigne, ignorant apparemment le sens d'analyse morphologique, exercice pourtant récurrent dans les sujets de concours du CRPE. Un certain nombre de candidats a confondu « morphologique » et « morphèmes », ils ont découpé le mot civilisation en cinq syllabes.

Le terme « radical » est plus fréquemment utilisé que « base ». Les meilleurs candidats connaissent l'étymologie latine. Un plus grand nombre a repéré la base du mot « civil ». Le suffixe « isation » était accepté, la double suffixation suite à une décomposition du suffixe verbal de civiliser « is » et du suffixe nominal « ation », action de... était valorisée et présente dans 5% des copies.

Remarques des correcteurs pour l'ensemble de la partie « connaissance de la langue ».

Cette partie du sujet était relativement abordable et les bons candidats ont montré d'une part des connaissances solides et d'autre part une bonne capacité à les exprimer clairement. Les candidats les plus faibles ont abusé d'un verbiage aussi proluxe qu'approximatif.

Les candidats maîtrisent un peu mieux la nature que la fonction des mots. Les connaissances de bases comme l'identification d'un temps devraient être réussies majoritairement ; on peut faire la même remarque sur la recherche de l'infinitif. La transformation d'une phrase de la voix passive à la voix active a constitué un obstacle majeur surtout par rapport au verbe. Les candidats ne lisent pas les consignes, ne les comprennent pas, trop nombreux sont ceux qui ignorent les attendus de certains exercices.

Comme l'an dernier, on peut répéter que la fonction même de la grammaire semble ne pas avoir été perçue par les candidats qui la considèrent sans doute comme un passage obligé, conventionnel, un étiquetage dévolu uniquement à l'espace de la classe, purement abstrait et dénué de tout lien avec une réflexion sur la langue, ses usages et ses normes. Globalement, les réponses données attestent souvent de connaissances grammaticales superficielles et en décalage par rapport aux savoirs attendus. Le jury recommande aux candidats de lire attentivement les consignes, de prendre en compte la totalité de ce qui est demandé et d'éviter le verbiage qui ne pallie en rien les lacunes. Une mise en forme claire, organisée est à privilégier notamment sous forme de tableaux lorsque plusieurs analyses du même type sont à présenter.

C) Analyse critique de supports d'enseignement

Elle reposait sur deux documents :

- la fiche de préparation de la quatrième séance d'une séquence de littérature au CM1 autour d'une œuvre « Un bleu si bleu », de Jean-François Dumont, éditions Père Castor-Flammarion, 2003 ;
- une fiche pour les élèves avec un extrait de l'œuvre et une série de questions.

Les candidats devaient répondre à quatre questions

1 - Analysez les objectifs et les compétences formulés par l'enseignant pour cette séance.

Les candidats se contentent souvent de relever objectifs et compétences. La consigne d'analyse semble peu comprise ; elle est assimilée le plus souvent à une simple description. Dans quelques copies, les candidats ont mentionné que les objectifs étaient ceux de l'enseignant. Dans les meilleures copies, la discordance entre les objectifs et les compétences a été relevée. 10% seulement des candidats replacent la séance dans son contexte, à savoir la quatrième séance d'une séquence de littérature.

2 - Quelles remarques pouvez-vous faire sur la démarche pédagogique proposée ?

De manière générale, les candidats ont perçu la pertinence de la lecture experte de l'enseignant aux élèves. Les aspects négatifs, fort nombreux, de la séance n'ont été que peu relevés. On ne peut exclure que le caractère quelque peu caricatural de cette séance ait pu biaiser les réponses, la majorité des candidats, dans le contexte du concours, ne s'étant pas autorisée à en faire une critique par trop radicale. Les trois-quarts des copies n'ont pas tenu compte de la fiche des élèves dans leur analyse de la séance. Le terme séance s'apparente visiblement au terme préparation stricto sensu. Dans les bonnes copies, la réponse commence par le décalage entre l'objectif « Aider les élèves à dépasser le sens premier et percevoir les indices du merveilleux. », la compétence « Rendre compte de sa lecture et exprimer ses réactions. » et la fiche proposée aux élèves. Dans ces copies, sont clairement évoqués l'absence d'apprentissages, le rôle de l'oral et des interactions dans la classe afin de lever les doutes, de clarifier ensemble l'implicite de ce texte. Ces candidats ont également cité des auteurs majeurs ayant travaillé sur la compréhension. Mais pour l'ensemble des copies, très rares sont les candidats qui se sont exprimés sur la qualité littéraire du texte proposé aux élèves.

3 - En prenant appui sur l'extrait, quelles autres modalités d'exploitation du texte pourriez-vous envisager ?

Très souvent, les candidats ont répondu aux questions 2 et 3 dans un même paragraphe, traitant les points négatifs en proposant des améliorations. Les correcteurs relèvent le manque d'organisation dans les réponses. On peut évoquer les pistes pédagogiques qui concernent majoritairement l'étude de la langue (emploi et conjugaison des temps, vocabulaire...) au détriment de pistes qui concernent l'apprentissage explicite de la compréhension, du travail inférentiel à mener avec les élèves.

4 - Le travail interdisciplinaire proposé vous paraît-il pertinent ? Quels prolongements proposeriez-vous ?

Le lien avec l'enseignement artistique est souvent cité mais très rarement l'histoire des arts. Dans les plus mauvaises copies, une courte liste, voire le seul enseignement artistique déjà présent dans le sujet, sert de réponse avec la visite au musée comme suggestion incontournable. De nombreux candidats perdent de vue l'objectif de l'apprentissage de la compréhension littéraire et proposent des situations complémentaires sans intérêt. Dans les meilleures copies, les propositions sont très intéressantes, elles développent le rôle du débat oral, de la production écrite, de l'éducation à l'art. Un candidat a construit une carte heuristique pertinente pour mettre en œuvre l'interdisciplinarité. Cette notion semble très approximative dans l'ensemble.

Remarques des correcteurs.

Le jury recommande aux candidats de rédiger une introduction qui remette les documents en contexte, précise les enjeux didactiques et pédagogiques. Lorsque le sujet est composé de deux documents, il s'agit de discerner ce qui leur est commun. Seuls les bons candidats ont fait l'analyse de la fiche des élèves et une mise en perspective avec la préparation de la séance. La fiche de l'élève ne fait pas l'objet d'une analyse dans de nombreux devoirs.

Il convient absolument de lire attentivement les consignes, de prendre le temps de bien identifier les objectifs d'apprentissage. Qu'est-ce que l'on veut que les élèves apprennent dans cette séance ? La connaissance des programmes, qui est souvent effective, doit être mise au service de l'analyse pédagogique. Il est recommandé de ne pas traiter cette partie comme des connaissances à savoir par cœur mais d'avoir recours à une analyse et de faire preuve d'une réflexion personnelle.

D) La qualité écrite

On distinguera :

- la qualité graphique des devoirs. Dans l'ensemble, elle est relativement satisfaisante même si l'utilisation des majuscules d'imprimerie au milieu des mots est très souvent repérée. Certains candidats n'ont certainement pas pris connaissance des barèmes et n'ont pas pris le soin d'écrire correctement, d'être lisibles.
- Le niveau orthographique témoigne d'une maîtrise inégale. Les erreurs d'accords en nombre du nom sont récurrentes. Au niveau des verbes, les erreurs flexionnelles et une concordance des temps approximative reflètent une connaissance parcellaire de la conjugaison. Les homophones grammaticaux sont à revoir notamment ou/où. Les accents ne mobilisent que trop peu l'attention des candidats. Enfin, la copie des noms propres du sujet manque de rigueur : on trouve souvent « l'assommoir » « Ribe » « le Louvres » quand Émile Zola ne devient pas Victor Hugo au détour d'une phrase.
- La clarté, la précision, le niveau de la syntaxe. Les correcteurs remarquent la rapidité d'écriture due sans doute au manque de temps et illustrée par l'oubli de mots, de syllabes à l'intérieur des mots, de phrases rédigées dans un style télégraphique avec des flèches, des signes d'égalité... La présentation du devoir témoigne très massivement d'une volonté de rendre lisible et accessible sa copie.

Remarque.

Il est recommandé de limiter l'usage du correcteur ; une relecture intégrale de la copie est recommandée afin de limiter les erreurs d'orthographe courantes.

Conclusion

Comme l'an dernier, il semblerait que la densité du questionnement, la longueur des textes à lire, la réflexion nécessaire à de nombreuses réponses, notamment dans la partie pédagogie, n'aient pas permis de traiter toutes les parties du sujet avec une égale rigueur. L'insuffisance du temps transparait dans un nombre important de copies. On peut citer une copie, à l'extrême, avec un remarquable devoir sur l'institution muséale, une qualité écrite très correcte et une note supérieure à 10. Le candidat ayant consacré les 4 heures à cette partie n'a traité ni la connaissance de la langue ni la pédagogie.

Néanmoins, afin de traiter l'ensemble du sujet dans le temps imparti, il convient que les candidats qui préparent ce concours progressent sur les points suivants :

- il est conseillé qu'ils développent leur culture littéraire et se forment davantage à la méthodologie de l'analyse de textes, notamment dans la problématisation de la question posée sans assimiler la problématique à la question accompagnant le groupement de textes. Il convient notamment de repérer le style littéraire, la période de leur publication, leur contexte et l'intention des auteurs afin de clarifier leur présence dans le corpus et de faire émerger la problématique posée par leur point de vue ;
- il est indispensable qu'ils consolident leurs connaissances de base en orthographe et en grammaire ;
- ils doivent faire le lien entre le programme et les documents afin de pouvoir proposer une analyse critique. Le mot critique doit être compris au sens positif et négatif. Le programme est connu, mémorisé mais trop peu mis au service de l'analyse didactique et pédagogique.

Epreuve d'admissibilité MATHEMATIQUES

L'épreuve (durée : 4 heures) vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

L'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Données statistiques.

Nombre de copies corrigées : 570 (Externe public : 496. Second concours interne : 25. Externe privé : 49).

Notes et Moyennes :

Nature concours	Effectif présent	Nombre absents	Note >20	Note <20	dont <10,5	Moyenne / 40
Externe public	496	5	230	261	27	19,65
2° concours public	25	0	6	19	2	15,58
Externe privé	49	1	10	38	7	16,66

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième. 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Remarques d'ordre général :

L'ensemble des correcteurs s'accorde pour qualifier le sujet proposé de très accessible pouvant permettre à une majorité de candidats non experts d'obtenir ou d'approcher la moyenne.

La première partie mathématique présentait une difficulté progressive allant du simple relevé de données dans un graphique à la justification et à la déduction d'une égalité à travers l'étude d'un appareil photographique numérique.

Les quatre exercices de la seconde partie engageaient les candidats à mobiliser des notions mathématiques variées mais souvent récurrentes d'une année à l'autre comme les probabilités, les pourcentages, la proportionnalité, les propriétés des figures planes...

Les situations relevant de l'analyse pédagogique ont été une nouvelle fois les plus discriminantes par leur traitement lacunaire et l'approximation des réponses.

Il est à noter une nette amélioration de la lisibilité de la grande majorité des copies, les exercices sont présentés distinctement, à remarquer cependant l'usage parfois excessif du surligneur. En revanche, cette année, une baisse de la qualité orthographique et syntaxique est à souligner (pour les erreurs les plus fréquentes : absence des accords, « il faux » (il faut), « une fasse » (une face), « il a tord » (il atort), « vraie » (vrai), « fesait » (faisait).

Les copies des candidats ayant échoué attestent d'un ensemble de connaissances élémentaires non maîtrisées. La connaissance des nombres décimaux fait partie des difficultés majeures rencontrées par ces candidats. Exemple d'erreurs :

- « *il existe des fractions qui ne sont pas des décimaux, $8/4$ », le nombre entier n'est pas perçu comme un nombre décimal ;*
- « *le nombre Pi est un décimal car la suite des chiffres qui se trouvent derrière la virgule ne s'arrête jamais* ».

Le sujet était long à traiter dans son ensemble, il requérait de la part des candidats un effort non négligeable de prise et de tri d'informations en fonction d'une variété importante de supports (schéma, graphique, tableur, énoncé..).

Les correcteurs ont relevé dans un certain nombre de copies le fait que les candidats proposent plusieurs réponses à une même question. Par conséquent, il est à rappeler que, dans le cadre d'un énoncé qui ne le prévoit pas, les réponses multiples sont invalidées.

Observations relatives au traitement de la partie 1 :

La partie 1 portait sur le fonctionnement d'un appareil photo numérique et faisait intervenir comme éléments les dimensions de la scène photographiée : l'angle de champ, la largeur du capteur numérique, la distance entre la scène photographiée et le capteur numérique, la focale de l'objectif. La résolution de ce problème était organisée selon trois étapes progressives clairement identifiées : une lecture graphique, un calcul de grandeur relatif à la largeur de scène en fonction de la focale donnée et inversement, une partie plus technique appelée étude théorique qui visait à démontrer une formule donnée et mobilisée précédemment.

Selon les correcteurs, la lecture graphique permettait d'entrer facilement dans le problème, ce sont les points B et C qui se sont avérés être les plus discriminants. Majoritairement, les candidats maîtrisent la recherche de données sur graphique ainsi que la substitution des valeurs. Les difficultés ciblées relevaient essentiellement :

1. d'une résolution d'équation mal maîtrisée. A noter que peu de candidats ont réussi à traduire le problème par une inéquation ;
2. d'une gestion des unités qui n'a pas toujours été prise en compte ;
3. d'une absence de justification à l'affirmation « si on est placé deux fois plus loin de la scène, il faut une focale deux fois plus longue pour photographier la même largeur de scène » ;
4. d'un manque de maîtrise de la notion de médiatrice tant en ce qui concerne la définition que les propriétés ;
5. d'écritures littérales fréquemment incorrectes ;
6. d'une référence inadaptée au théorème de Thalès.

La question 1b de la partie C est la plus échouée, les candidats concernés ne sont pas parvenus à démontrer que la droite (HK) était un axe de symétrie de la figure.

La justification et la démonstration mathématique ne sont pas explicites pour un nombre important de candidats qui se contentent davantage de constater voire de décrire. Le raisonnement est généralement, dans ce cas, noyé dans un verbiage et une rigueur approximative.

Observations relatives au traitement de la partie 2 :

La seconde partie offrait quatre exercices indépendants, dans l'ensemble bien réussis par les candidats.

Le premier exercice portait sur les résultats d'une compétition de tir à l'arc et la comparaison des scores entre deux clubs.

Sans difficulté, l'exercice a été majoritairement très réussi. Il convoquait la capacité des candidats à prélever des informations sur un diagramme et à investir des notions comme la moyenne, le score médian, la comparaison des scores moyens. Les quelques erreurs ont pour origine la confusion entre score moyen et score médian.

Le second exercice renvoyait aux probabilités à partir de situations extraites du jeu de société Le Cochon qui rit (jeu à deux dés qui permet, au fur et à mesure des lancers, de compléter son animal).

Les plus experts ont mobilisé les probabilités. Cependant, cet exercice pouvait être résolu sans le recours aux formules, simplement avec logique et bon sens en construisant l'arbre de toutes les solutions (stratégie majoritaire dans les copies).

Les erreurs les plus fréquentes sont dues à des raisonnements confus dans les démonstrations relatives aux probabilités, à des erreurs de dénombrement notamment lors du calcul de la probabilité du 3 et au fait de ne pas avoir envisagé les 36 possibilités.

Le troisième exercice portait sur le fonctionnement de télésièges en fonction de variables comme le nombre de sièges par véhicule, la vitesse de déplacement, le débit en nombre de personnes par heure. Cet exercice mobilisait l'utilisation du tableur (lecture, interprétation et formule de calcul) ainsi que le domaine des grandeurs et mesures.

Composé de cinq questions, cet exercice n'a pas posé de difficulté majeure aux candidats (notamment en ce qui concerne les questions 3 et 4). En revanche l'identification de la formule dans le tableur a été plus délicate dans certaines copies ainsi que la réponse à la cinquième question souvent traitée à partir d'exemples.

L'exercice 4 présentait quatre affirmations que les candidats devaient valider ou invalider tout en justifiant leur réponse. Il se rapportait à des notions de géométrie, à l'utilisation des pourcentages dans le cadre d'une réduction, aux fractions et à la divisibilité d'un nombre.

Les correcteurs signalent une connaissance approximative des propriétés du losange, le fait que beaucoup de candidats justifient par le recours à un cas particulier (exercice 2) et une traduction défailante de la division euclidienne (le reste est souvent conçu comme le résultat de la division).

Observations relatives au traitement de la partie 3 :

La troisième partie portait sur l'enseignement des nombres décimaux, la proportionnalité au cycle 3 ainsi que sur une situation de calcul d'aire et sur son expression en cm^2 .

Cette partie pédagogique atteste une nouvelle fois de la difficulté des candidats à analyser les productions des élèves, une difficulté récurrente, déjà signalée les années précédentes. Il s'agit essentiellement d'un manque de méthodologie pour analyser les productions qui conduit très souvent les candidats à employer « un verbiage » important. La nature des productions des candidats relève davantage de la description que de l'analyse.

La situation 1 faisait référence aux nombres décimaux et à leur caractérisation. Les réponses ont été parfois très décevantes. Les représentations de certains candidats étaient comparables à celles de certains élèves de cycle 3 : un nombre décimal est un nombre à virgule, le nombre le plus grand est celui qui s'écrit avec le plus de chiffres, un nombre entier n'est pas un décimal... Les correcteurs ont relevé, hormis pour les copies les plus expertes, une méconnaissance générale des nombres décimaux tant en ce qui concerne la définition que les propriétés qui caractérisent le fait qu'un nombre est un décimal (confusion récurrente entre nombres décimaux, fractions décimales et nombres rationnels). Souvent, la question 3 n'a été traitée que partiellement (raisonnement conduit soit sur les entiers soit sur les décimaux sans complémentarité).

La situation 2 a été identifiée majoritairement comme une situation de proportionnalité. Cependant deux faits sont soulignés par les correcteurs :

- confusion du lexique spécifique : coefficient de proportionnalité, propriété additive et multiplicative de la linéarité ;
- proposition de la même procédure (exemple : tableau proposé à deux reprises mais orienté différemment).

Le changement d'unité pour ne pas utiliser les décimaux a été peu proposé.

La situation 3 a été la plus discriminante car l'analyse non méthodologique des productions a été chronophage et souvent non pertinente (une présentation sous forme de tableau était adaptée). Les correcteurs ont relevé une confusion récurrente entre compétences et connaissances, une faiblesse de la maîtrise du vocabulaire relatif au thème Nombres et calcul et surtout une difficulté pour les candidats à identifier clairement les procédures mises en œuvre par les élèves.

Conseils généraux du jury aux futurs candidats au regard de la correction du sujet 2016 :

1. assurer une lecture approfondie des énoncés et des consignes (point de vigilance : l'expression des unités);
2. maîtriser le vocabulaire spécifique en référence soit aux notions mathématiques, soit à l'énoncé des tâches à exécuter ;
3. assurer sa capacité à justifier et démontrer en mathématique ;
4. vérifier la vraisemblance des résultats obtenus ;
5. prendre le temps de se représenter mentalement les situations évoquées ;
6. éviter les arrondis successifs ou intermédiaires lorsque le résultat attendu n'est pas une approximation ;
7. investir une méthodologie pour analyser les productions des élèves afin de gagner en pertinence et efficacité ;
8. rester attentif à la gestion du temps de l'épreuve et organiser davantage l'ordre de traitement des différentes questions du sujet afin d'éviter les non-réponses.

- III -

Epreuves orales d'admission

« Les deux épreuves d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent avec eux ». Arrêté publié au J.O. le 27 avril 2013

1^{ère} épreuve orale (épreuve 3) :

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. »

« Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles format compact Disc).

Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné, le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc », dans un délai et selon les modalités fixées par le jury.

« Ce dossier se compose de deux ensembles :

- ❑ une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu
- ❑ la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

« L'épreuve comporte :

- ❑ la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes)
- ❑ un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part sur un élargissement et/ou un approfondissement dans la domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Durée de l'épreuve : une heure.

1.1. Le dossier

La lecture des dossiers a été cette année échelonnée sur deux jours bien identifiés, ce qui a permis aux jurys une lecture complétée souvent par une autre relecture, permettant d'appréhender dans le détail les propositions des candidats. Cette vigilance a permis de repérer les productions dont la forme et souvent le fond ne pouvaient être qu'un plagiat ou un extrait de sites internet de diverse nature.

Bien que le dossier ne soit pas noté pour lui-même il ne manque pas d'indiquer avec quelle précision, avec quelle rigueur et avec quel soin les questions développées ont été traitées. Il s'agit d'un premier contact par

lequel le jury peut faire connaissance avec le candidat, avant que celui-ci ne se présente à eux. Ce document doit donc être soigné, structuré, précis et personnel.

Le jury regrette que certains dossiers ne comportent ni titre, ni introduction, ni conclusion, ni lien entre les deux parties qui apparaissent comme totalement disjointes et donc malheureusement juxtaposées sans objet. La bibliographie fait également souvent défaut.

Le jury a certes pu apprécier des productions claires, documentées, bien structurées, témoignant d'un travail personnel riche et bien construit.

Certains champs disciplinaires paraissent aller de soi quand les candidats y ont réalisé un cursus universitaire (histoire, géographie, sciences et technologie). Un niveau de connaissance équivalent à celui de fin de collège est attendu.

Les fondements scientifiques sont questionnés au cours de l'entretien et ceux-ci sont parfois mal maîtrisés, flous et montrent une connaissance trop superficielle. De nombreux exemples ont révélé une connaissance approximative, partielle et parfois erronée des sujets ; il est fort apprécié de constater que le candidat affiche une réelle maîtrise de son sujet. Il est souvent facile mais toujours très décevant de déceler une imposture.

Recommandations :

Il convient de s'attacher particulièrement à étudier sérieusement le sujet traité, à en connaître toutes les dimensions, les extensions et les exploitations.

Les fondements scientifiques qui y sont présentés seront explorés et leur exactitude vérifiée. Les apports récents de la recherche ainsi que la maîtrise de l'évolution des connaissances sont attendus et seront valorisants.

Un lexique spécifique y est employé, la démarche peut être justifiée et les fondamentaux de la discipline fondent la réflexion. Il convient également de citer ses sources, de lister ses lectures et les ouvrages consultés. Le jury appréciera une réelle honnêteté intellectuelle.

La proposition de séquence devra être organisée de façon claire, respecter le processus d'apprentissage, prendre appui sur la polyvalence du professeur des écoles, s'inscrire dans un projet motivant, porteur de sens pour les élèves et bien articulé avec les programmes en vigueur.

Les membres du jury possèdent donc une connaissance précise des propos relevés au fil des pages et ont choisi les grandes orientations de leur questionnement au moment de la préparation de l'entretien. La présentation du candidat apportera à cet ensemble une nouvelle dimension.

1.2. La présentation

Le temps dévolu de vingt minutes est généralement respecté. Nombre de candidats récitent leur présentation apprise par cœur. Cette anticipation excessive nuit fortement à la qualité de l'ensemble.

Il est important de veiller à la qualité de son élocution et à maîtriser autant que faire se peut un stress que le jury s'attache à estomper.

Le niveau linguistique des candidats, sauf exception vite repérée, est généralement satisfaisant.

Sans tomber dans l'obséquiosité, le rapport avec les membres du jury se nourrit d'un respect d'ailleurs réciproque. Les remarques comme « bonne question » émanant des candidats ne sont pas du meilleur goût. Les commissions ont sanctionné les candidats qui ne savaient pas justifier leurs choix, restaient cantonnés à ce qui était déjà écrit dans le dossier, ne pouvaient élargir leur réflexion, proposer d'autres documents, reprendre la partie scientifique en la développant et en rassurant le jury sur une bonne maîtrise des notions abordées.

La présentation est un moment important dans l'épreuve. Elle permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer, à partager une pensée, une démarche, à exposer un raisonnement, à décrire son action pédagogique et à justifier ses choix. Il doit afficher un réel dynamisme, une envie de faire partager ses savoirs et d'intéresser un auditoire.

Elle peut également être un moment privilégié pour faire connaître au jury une nouvelle analyse des propositions qui ont pu évoluer depuis le dépôt du dossier et l'inviter à prendre ainsi connaissance d'une démarche modifiée plus ou moins profondément.

Recommandations :

Elle doit faire l'objet d'une préparation minutée et minutieuse. Le support numérique est pertinent et permet souvent de structurer davantage les interventions.

Le candidat se trouve dans une posture voisine de celle d'un enseignant, sans jouer exactement ce rôle. Il doit savoir présenter son intervention, en annoncer le plan, en rappeler l'intérêt et les objectifs, exposer clairement son propos. Il apprivoise l'espace et sait profiter du support numérique, le cas échéant pour enrichir son exposé, matérialiser certaines propositions, partager une expérience, proposer un prolongement. La langue employée doit être précise, riche, variée, bien adaptée à la situation.

Les meilleurs candidats savent proposer un discours distancié, enrichi de synthèses et de documents complémentaires, sans répéter ce qui avait été déjà écrit, trouvant une juste articulation entre les contenus du dossier, le diaporama et l'exposé oral. Cet exercice permet de mesurer la pertinence de la posture du candidat, son aisance devant un public, la fluidité de son discours, la maîtrise qu'il possède de son sujet, l'analyse qu'il en effectue, l'originalité de son argumentation.

La présentation apparaît particulièrement riche lorsqu'elle offre un équilibre entre les parties scientifiques et pédagogiques. L'exposé à caractère disciplinaire ne doit pas être réduit ni négligé.

Le déroulement des séances doit également être clair et précis, prendre appui sur des connaissances didactiques et pédagogiques encore en devenir mais déjà mesurables et argumentées.

1.3. Le support numérique.

La grande majorité des candidats a souhaité étayer son propos par un support numérique, point d'appui apprécié quand il n'est pas la version numérique et du discours et du dossier.

L'exploitation du support « power point » est devenue familière. Le contenu est en général adapté à l'exercice, fluide, concis et les candidats s'attachent à y présenter des documents complémentaires ou des illustrations bienvenues.

De nombreux candidats se sont montrés très à l'aise dans l'exploitation de ce support, pouvant compter sur une posture convaincante et adaptée aux exigences d'une situation de communication, comme elle pourra être vécue en classe.

On peut regretter que les candidats qui ont choisi de proposer un travail dans le domaine artistique ne puissent proposer au jury d'entendre un extrait de l'œuvre travaillée en classe ou une reproduction du document iconographique de référence.

Si le candidat n'a pas de support numérique, transmis avec le dossier, **il ne peut prétendre exploiter aucune note personnelle au moment de l'épreuve.** Les jurys, dans un souci d'équité, veillent à ce que tous les candidats bénéficient de conditions identiques.

Afin de faciliter l'exposé, les candidats ne comptant sur aucun support numérique, peuvent prendre quelques minutes pour fixer le plan de leur intervention sur une feuille de papier à leur disposition. Cette modalité proposée est fréquemment exploitée et les candidats y gagnent une structuration plus rigoureuse de leur intervention.

Recommandations :

Le bon candidat maîtrise les concepts disciplinaires dont il sait proposer une définition et affiche une bonne culture générale. Il appuie sa présentation sur un support personnalisé, reprenant les grandes lignes du dossier en y apportant une plus-value, enrichit ses propositions par des documents nouveaux et répond aux questions du jury avec pertinence et réactivité.

Il ne manque pas de justifier ses choix, de les modifier si besoin, de garder un regard critique sur son travail, d'identifier les difficultés des élèves, de trouver une conclusion, tout en affichant une assurance personnelle adaptée.

On pourra conseiller également de mettre à part toutes les annexes, documents divers et points d'appui nécessaires à la séance afin de faciliter leur accès au jury. Le fait que ceux-ci soient le plus souvent inclus dans le diaporama lui-même nuit à la lisibilité de l'ensemble et à la compréhension de leur choix didactique.

1.4. L'entretien avec le jury

Il a été préparé par le jury au terme de sa lecture des dossiers, mais subit généralement les modifications liées à la présentation par le candidat. Le temps dévolu à cet exercice permet à chacun de trouver les réponses au questionnement, autorise des échanges nourris et cohérents, favorise l'apport de précisions utiles.

La connaissance simultanée des différents dossiers permet aux commissions d'enrichir leur questionnement, d'exploiter des pistes similaires, d'alimenter les échanges en prenant appui sur des propositions voisines ou contraires, de trouver des éléments de comparaison et d'appréciation.

Dans le domaine pédagogique, les propositions des candidats sont d'un réalisme varié. Certains n'ont pas choisi de retenir le niveau de cycle où ils ont effectué leur stage, ne renforçant pas ainsi le degré de faisabilité de leur séquence. Ils peinent à compter sur une connaissance suffisante du niveau et des capacités des élèves et leur proposition risque ainsi de manquer sérieusement de pragmatisme.

Il convient de garder une réelle faculté d'analyse de ce qui a pu être observé en classe et de pouvoir effectuer une critique argumentée et fondée de ces séances.

Recommandations :

Le candidat doit pouvoir éclairer le jury sur la logique et la progressivité de ses actions, des étapes retenues, sur la nature et le rôle des traces écrites et sur les modalités d'évaluation prévues.

Les activités doivent rester en cohérence avec l'objectif de départ et ne revêtir ni un caractère trop récréatif, ni trop magistral.

Lorsqu'un candidat passe cette même épreuve plusieurs années de suite, il n'est pas judicieux de représenter exactement le même dossier, comptant vainement sur l'effet du changement de jurys.

Chacun est invité à retravailler les notions explorées, à compléter ses connaissances dans le domaine, à inscrire la conception de ses séances dans une réelle évolution.

1.5. Remarques relatives aux options choisies.

Les commissions cherchent à vérifier que le candidat maîtrise le sujet exposé et qu'il possède des notions fondamentales dans la discipline retenue, dont aucune expertise plus élargie n'est cependant exigée.

L'ensemble des commissions observe cependant une maîtrise fragile, voire très parcellaire pour certains candidats, des éléments disciplinaires dont ils proposent l'étude.

Majoritairement, les candidats ont profité de leur temps en stage pour expérimenter la séquence proposée. Leur propos pourra ainsi être nuancé ou avisé lors de la présentation.

Histoire :

Les candidats sont nombreux à choisir cette option. Les thèmes retenus s'inscrivent principalement dans les périodes antiques, médiévales ou contemporaines. Il est nécessaire de bien connaître les différentes périodes historiques et de montrer que l'on possède les éléments de repères exigés à la fin du collège.

Interrogés sur des événements ou des personnages majeurs, les membres des jurys ont été parfois déçus devant le manque de connaissances ou de repères des candidats dont les dossiers pouvaient même laisser apparaître des erreurs.

L'histoire est davantage perçue comme discipline visant à l'acquisition de connaissances que comme une occasion de construire des compétences. En conséquence, les documents proposés sont denses, visant à appréhender la globalité d'une thématique, rarement accessible à la compréhension d'élèves de l'école élémentaire.

La maîtrise du temps au cycle 2 demeure un sujet complexe. Il exige une réelle connaissance des différentes dimensions de la notion de temps, tant historique que psychologique ou philosophique.

La majorité des candidats possède des acquis concernant les notions générales de pédagogie. La mise en œuvre concrète présente plus de difficultés. Chacun gagnerait à réfléchir aux obstacles que les élèves peuvent rencontrer face à tout document. La complexité de l'exploitation d'une vidéo est souvent sous-estimée, ainsi que la compréhension du vocabulaire de certains textes.

Les bons candidats peuvent effectuer une réelle transposition didactique des éléments scientifiques exposés.

La trace écrite est souvent peu évoquée ou réduite au traditionnel résumé ou résumé à trous. Le candidat doit en définir des modalités plus riches, plus ambitieuses, exploitant des compétences dans le domaine de la langue française. Quant à l'évaluation, comme les productions des élèves, elle demeure confidentielle. L'importance donnée aux échanges entre élèves (ou entre le maître et ses élèves) n'est que rarement exploitée ni même relevée.

Le jury attend non seulement que le candidat témoigne de sa connaissance des événements et des faits, mais qu'il soit capable de repérer les véritables enjeux et les concepts sous-jacents. Il doit également être en mesure de définir les termes spécifiques qu'il emploie.

Les candidats ne doivent pas négliger les ressources bibliographiques en se contentant de consulter quelques notes, quelques manuels, faisant l'économie de la lecture de publications sur leur sujet.

La référence au socle commun doit devenir plus systématique.

Géographie :

Moins retenue que l'histoire, la géographie en reprend cependant les observations.

Une maîtrise inégale des fondements scientifiques a été évaluée ainsi qu'un déficit d'exemples concrets et de documents iconographiques, rendant la géographie « hors sol ».

Les dispositifs retenus donnent peu de place à la dimension numérique et restent sur un format traditionnel.

La maîtrise de l'espace au cycle 2 n'est pas un sujet « économique ». Il exige une réelle connaissance de la notion d'espace, tant dans sa dimension géographique que psychologique ou philosophique.

Enseignement moral et civique :

L'enseignement moral et civique n'offre pas un appui disciplinaire traditionnel et convoque d'autres compétences, conjugue plusieurs champs d'investigation, relève de la philosophie, de la sociologie, de l'histoire parfois, en y ajoutant quelques notions de droit. La partie scientifique sera alors à construire, à organiser, à développer de façon plus spécifique. La définition des concepts présentés se doit d'être précise et bien maîtrisée. (ex : différences entre démocratie et république, entre valeurs et principes, émotions et sentiments...)

L'exposé des fondements scientifiques, souvent réduits à l'exploitation ou à l'illustration de la notion à l'étude, parfois trop historiques, ou trop scientifiques, est plus exigeant que dans les autres disciplines.

Si certains candidats ne témoignent que d'une connaissance très superficielle du sujet, d'autres ont su en explorer les différentes dimensions. Leur exposé est alors de qualité, privilégiant le développement de capacités et d'attitudes, essentielles dans ce domaine.

Les circulaires dédiées à cet enseignement, les programmes et les propositions de certains manuels scolaires ainsi que les nombreuses communications d'experts constitueront des points d'appui nécessaires à la réflexion du candidat. La dimension transversale de cet enseignement doit être soulignée et largement explorée.

L'exploitation de situations de classe ou de la vie de l'élève reste une modalité d'apprentissage privilégiée. Il s'agit par exemple de « faire vivre » les valeurs républicaines et de ne pas seulement les transmettre.

Cependant la mise en situation active n'est pas souvent évoquée. Peu de candidat identifient clairement le rôle de l'enseignant dans les situations pédagogiques proposées. On peut s'interroger sur cette certitude exprimée par plusieurs candidats « il suffit de bien expliquer aux élèves pour qu'ils comprennent ».

L'évaluation des apprentissages reste cependant difficile à mettre en œuvre. Ses modalités doivent être variées et prendre appui principalement sur des observations en activité.

Les disciplines artistiques :

Les disciplines artistiques ne doivent en aucun cas être choisies par défaut.

Les jurys soulignent dans leur unanimité le manque de culture générale observé chez nombre de candidats. Certains d'entre eux sont incapables de mentionner le nom de sculpteurs, d'œuvres picturales ou musicales, de musiciens ou de ballet célèbres.

Cette pauvreté affichée questionne sur les capacités des candidats à prendre en charge l'enseignement des disciplines artistiques dans les classes.

Le dossier doit posséder un caractère réellement personnel, valoriser les connaissances culturelles du candidat dans les divers champs artistiques au sein d'un propos argumenté et rigoureusement documenté.

Histoire des arts :

Moins de 5% des candidats admissibles ont choisi l'histoire des arts. La diversité des thèmes choisis est appréciée.

On peut cependant regretter que quelques dossiers ne proposent aucune œuvre en lien (même époque ou même thématique). Alors que d'autres convoquent avec pertinence plusieurs champs artistiques : arts visuels, musique, poésie, danse. Dans l'ensemble, les candidats connaissent bien le domaine sur lequel porte le dossier. Mais plusieurs d'entre eux peinent à élargir la discussion à d'autres œuvres, voire à des œuvres articulées avec le thème retenu, mais convoquant d'autres champs artistiques.

L'enseignement de l'histoire des arts exige que cette notion soit bien connue, bien maîtrisée. Il ne s'agit pas d'une discipline particulière, mais d'une démarche pédagogique bien précise. Les documents de référence des programmes et de nombreuses ressources en ligne pourront éclairer les candidats sur ce sujet et étayer leurs choix.

Il convient de bien centrer le sujet dossier sur une problématique rigoureusement articulée avec les exigences de cet enseignement qui, s'il n'est pas une discipline, doit convoquer la polyvalence de l'enseignant. Le plus souvent, les pistes sont réalistes, directement réalisables en classe et présentées comme telles.

Le PEAC apparaît dans quasiment tous les dossiers et figure dans les présentations et les entretiens.

Musique :

On notera une grande diversité dans les thèmes choisis. La plupart des dossiers concerne l'école élémentaire principalement le cycle 3.

L'exploitation du support numérique s'avère là aussi d'une réelle pertinence.

L'articulation entre la musique et les autres disciplines artistiques est peu développée. Seuls deux dossiers évoquent le Parcours d'Education Artistique et Culturelle.

Les candidats n'exposent que rarement une pratique musicale personnelle et ne prennent pas appui sur un instrument familier.

Dans l'ensemble, les candidats connaissent bien le domaine sur lequel porte le dossier. Mais nombre d'entre eux peinent à élargir la discussion à d'autres œuvres, voire à des œuvres en résonance avec le thème retenu, mais appartenant à d'autres champs artistiques (arts visuels, histoire des arts).

Le jury apprécie les candidats qui montrent une réelle culture, proposent une interprétation personnelle chantée ou toute autre illustration de leurs compétences.

La pratique personnelle n'est cependant pas suffisante pour se présenter à cette option.

Le bon candidat doit être capable d'investir le versant pédagogique. Les pistes doivent être réalistes et adaptées au contexte des classes élémentaires ou maternelles. L'écoute musicale reste un moment riche d'émotions mais constitue également un support d'apprentissage avec un objectif précis, exploitant des écoutes multiples et répondant à des consignes rendant actifs les élèves.

Arts visuels :

Les prestations sont de nature très variée et rendent sans doute compte d'un écart sensible de connaissances culturelles chez les candidats.

La formation universitaire dans le domaine ne peut être le seul atout d'un candidat qui doit savoir effectuer le transfert de ses connaissances en direction des élèves du premier degré. Certains candidats semblent ne pas avoir pris la mesure de cette transposition didactique et peinent à appréhender le contexte d'une classe.

La qualité de plusieurs présentations peut être soulignée, ainsi la pertinence du support numérique dont l'exploitation judicieuse apporte une réelle plus-value.

Certains candidats proposent un dossier qui aurait eu toute sa place dans la rubrique « histoire des arts » ou dans d'autres domaines d'apprentissage. Il convient de bien respecter les fondements de cette discipline qui possède ses connaissances et ses compétences propres.

Une clarification doit être absolument respectée entre ces deux domaines.

Sciences et technologie :

Un grand nombre de dossiers a été présenté dont la qualité est généralement bonne, malgré quelques sujets particulièrement mal traités ou même victimes de contre sens.

Les fondements scientifiques font l'objet par les candidats sérieux d'une investigation particulière. Toute notion, tout concept, tout élément lexical, s'il est employé dans le dossier, doit pouvoir être expliqué.

Plusieurs candidats semblent surpris d'avoir noté dans leur exposé écrit certaines notions qu'ils sont incapables de préciser le jour de l'entretien ou de développer, voire d'illustrer. Il convient alors de s'interroger sur la motivation et la légitimité de ces auteurs.

L'évaluation et la différenciation restent pour beaucoup seulement des mots convenus, des étapes requises mais totalement isolées d'une mise en œuvre efficace.

Les candidats les plus experts repèrent les obstacles qui pourraient surgir devant les élèves et la transposition didactique est soignée.

On attend du candidat qu'il maîtrise réellement les notions scientifiques abordées tant en ce qui concerne la notion ainsi que le lexique qui lui est attaché et qu'il sache identifier et développer les concepts les plus fondamentaux.

La démarche d'investigation est largement évoquée mais pas toujours comprise et bien utilisée. Il est nécessaire que le candidat en connaisse les étapes ainsi que les fondements et sa réelle plus-value pour les élèves.

1.6. remarques relatives aux cycles choisis

Les séquences décrites s'adressent à tous les cycles de l'école élémentaire. Les cycles 1 et 2 pourraient apparaître plus favorables à qui ne maîtriserait pas les éléments notionnels requis dans la discipline retenue. Il convient de rappeler qu'il n'en est rien.

Une première connaissance didactique dans les différents domaines d'activités de l'école maternelle est attendue ainsi que celle des concepts et notions, démarches et méthodes dédiées.

Proposer d'exploiter la polyvalence de l'enseignant du premier degré est un atout déterminant pour inscrire les jeunes élèves dans des apprentissages structurés tout en développant leurs potentialités tant cognitives que motrices, sensibles que sociales.

Le candidat doit là aussi connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, raisonner en terme de compétences, prendre en compte les fondements de la psychologie de l'enfant, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus.

Les candidats les plus performants ont su mettre à profit les résultats de la recherche relative au développement de l'enfant et à la classe pour étayer leur argumentation.

2^{ème} épreuve orale (épreuve 4) :

Entretiens à partir d'un dossier

(documents fournis par le jury
dans les domaines des l'EPS
et du système éducatif français)

« L'épreuve comporte deux parties :

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel), ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Arrêté publié au J.O. le 27 avril 2013

2.1. Observations générales.

Durée de la préparation : 3 heures (pour l'ensemble des deux parties).

Durée totale de l'épreuve : 1 heure 15

1^{ère} partie (enseignement de l'EPS, notée sur 40 points).

Durée de l'exposé : maximum 10 minutes, durée de l'entretien : 20 minutes.

2^{ème} partie (connaissance du système éducatif, notée sur 60 points).

Durée de l'exposé noté sur 20 points) : maximum 15 min à partir du dossier fourni par le jury, durée de l'entretien (noté sur 40 points) : 30 min.

L'épreuve revêt un format satisfaisant, tant sur les modalités d'organisation que sur sa pertinence quant à révéler les qualités attendues des candidats.

Le temps dévolu aux différents entretiens permet de bien cerner le candidat et laisse toute latitude pour renforcer le questionnement si besoin.

2.2. L'épreuve d'EPS.

Rappel de l'objectif : La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

- **2.2.1. Information sur les sujets**

Le choix a été fait de reconduire les mêmes activités physiques, sportives et artistiques (APSA) que les années passées afin de permettre aux candidats et à leurs formateurs de réaliser un travail de préparation plus ciblé.

Les candidats savaient depuis la note mise en ligne sur le site du rectorat au mois de mars que les activités retenues dans l'académie étaient, comme les années passées :

- les activités athlétiques (lancer, course, saut)
- les jeux traditionnels et sports collectifs
- la danse et les jeux dansés
- les activités aquatiques

Pour l'ensemble des concours public et privé confondus, 22 sujets ont été élaborés répartis de manière équilibrée dans les 4 domaines, les 3 cycles et les 2 types de sujets (soit présentation d'1 ou plusieurs situations d'apprentissage, soit présentation d'une progression de séances ou de situations)

Les programmes de référence étaient ceux de 2015 pour l'école maternelle et ceux de 2008 pour les cycles 2 et 3.

- **2.2.2. Bilan**

Les attendus

On attend des candidats **qu'ils dégagent à travers le questionnement un point de vue personnel** à partir de connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

On recherche des candidats qu'ils disposent bien de **compétences professionnelles pour enseigner l'EPS à l'école primaire même si celles-ci ne sont encore qu'en cours de construction.**

Le candidat doit démontrer qu'il a **réfléchi aux enjeux de l'EPS sur la scolarité primaire**, qu'il est en mesure de mobiliser des connaissances pour proposer des situations quant aux attentes institutionnelles, à sa réglementation et à la spécificité de son enseignement face à un jeune public.

L'exposé

Les candidats ont témoigné dans l'ensemble d'une bonne connaissance théorique des programmes tout comme des APSA retenues cette année. Ils se sont sérieusement préparés à l'épreuve. Ils en connaissent parfaitement les modalités et respectent le temps dont ils disposent pour présenter le fruit de leur réflexion (10 minutes).

Les exposés sont en général bien structurés, avec très souvent un plan type, classique : introduction, développement, conclusion.

L'introduction permet aux candidats de montrer les connaissances qu'ils ont des textes de référence (place de la compétence dans les programmes, enjeux de l'EPS, lien avec le socle commun) et de l'activité support.

Dans la 2ème partie les candidats répondent à la question posée par le sujet.

L'exposé se termine par une conclusion de portée souvent très générale qui évoque également, lorsque cela n'a pas été fait dans l'introduction, les liens possibles entre l'EPS et les autres disciplines ou encore le rôle de l'EPS dans l'éducation à la santé.

Trop souvent, les situations présentées ne sont pas suffisamment articulées les unes aux autres. Elles ne prennent pas toujours en compte les capacités des élèves.

D'un candidat à l'autre, ce sont souvent les mêmes situations qui sont proposées. C'est tout particulièrement le cas pour la danse et les jeux dansés.

Comme les années passées, les candidats oublient bien souvent de présenter la manière dont ils vont évaluer leurs élèves. Ils ne proposent pas souvent des modalités de différenciation.

Certains candidats, peu nombreux toutefois, utilisent des schémas sur feuille pour soutenir leur présentation.

L'entretien

On attend surtout des candidats qu'ils puissent **justifier leurs choix** et donner des précisions sur les points qui n'ont pas été suffisamment développés durant l'exposé.

L'entretien permet de juger des capacités de réflexion des candidats. Il est plus discriminant que l'exposé qui a été préparé et le plus souvent lu.

Le niveau de réflexivité et de bon sens est très variable d'un candidat à l'autre.

Conformément au texte de l'arrêté, s'ils ne l'ont pas fait durant leur exposé, les candidats ont été interrogés sur la place de l'EPS dans l'éducation à la santé. Ils semblent y avoir davantage réfléchi que les années précédentes. Même si le développement de bonnes habitudes de vie en référence à la lutte contre l'obésité et la connaissance de ses propres capacités restent traités prioritairement, certains candidats parlent également du développement de la confiance en soi grâce à la pratique physique et l'aspect social, l'accession à des valeurs morales (respect non seulement de soi mais aussi d'autrui, respect des règles).

- **2.2.3. Recommandations.**

- ne pas hésiter à donner son point de vue, à s'engager sans oublier d'argumenter ses choix
- s'appuyer sur son expérience personnelle pour illustrer son propos tout en ayant pris soin de l'avoir analysée
- présenter des situations originales, nouvelles, différentes
- inscrire les propositions dans une logique de parcours, de cycle
- ne pas négliger les concepts de différenciation, les stratégies et les outils d'évaluation

- **2.2.4. exemples de sujets**

Sujet A :

Vous prenez en charge un groupe d'élèves de GS lors d'une séance de natation. Dans le cadre d'une situation d'entrée dans l'eau en grande profondeur, vous constatez différents comportements chez vos élèves. Certains élèves entrent dans l'eau par l'échelle, d'autres entrent en sautant seuls et sans aide.

Vous proposerez des situations d'apprentissage ainsi que leur mise en œuvre pour permettre à tous de progresser.

Sujet B :

Vous avez inscrit vos élèves de CM2 à une rencontre sportive d'endurance. Il s'agira de courir régulièrement pendant 10 minutes, en aisance respiratoire en parcourant la plus longue distance possible en fonction de leur possibilité.

Vous présenterez une progression de situations d'apprentissage qui permettra au plus grand nombre de vos élèves d'améliorer leur performance initiale.

Sujet C :

Vous participez à une rencontre de danse inter écoles. Vous avez pour objectif que vos élèves de CE1 conçoivent et réalisent une chorégraphie de 3 à 5 éléments afin d'exprimer corporellement des sentiments pour communiquer des émotions.

Quelles situations proposez-vous pour aider les élèves à construire cette phrase dansée ?

2.3. Connaissance du système éducatif

L'épreuve davantage connue est aujourd'hui mieux appréhendée par les postulants. Elle demeure cependant une séquence importante lors du recrutement puisqu'elle participe de façon importante, de part son poids, au classement des candidats.

Les compétences sollicitées pour répondre aux exigences et à l'ambition du recrutement de 60000 enseignants nécessitent une préparation approfondie et rigoureuse. Il ne s'agit pas d'un simple contrôle de connaissances en cours de formation.

Les sujets élaborés dans l'académie visent à valoriser chez les candidats, le parcours antérieur, son appétence pour la culture au sens large comme au sens plus singulier de l'espace scolaire, sa prise en considération de la diversité des publics accueillis et à révéler son potentiel à parfaire la connaissance de son environnement professionnel futur. Ambitionner un emploi de professeur des écoles exige de connaître l'institution et son fonctionnement, ses valeurs et les principes qui les sous-tendent. Les prétendants à la fonction d'enseignant ne peuvent se soustraire à une « curiosité » de bon aloi qui doit les conduire à s'intéresser aux réussites et aux difficultés de notre système éducatif ainsi qu'aux exigences de leur employeur potentiel qu'est l'Etat. Plusieurs candidats interrogés sur l'état du système éducatif (atouts et faiblesses de l'école française) se trouvent désarmés lorsqu'on les invite à approfondir la question des inégalités ou du décrochage scolaire. Il convient ici de rappeler que si l'école se mobilise pour lutter contre les inégalités, c'est que ces dernières existent et que le nier obère la recherche d'une réponse appropriée.

Si cette épreuve s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi de refondation de l'école –ce que de nombreux candidats restituent, parfois avec beaucoup de véhémence– elle ne saurait s'y limiter. En effet, cette nouvelle assise institutionnelle ne peut constituer l'unique référence. *La construction morphosyntaxique du mot « Refondation » devrait conduire les candidats à s'interroger sur les fondations « anciennes » ou antérieures et sur ce que cela a encore d'actualité dans notre institution.* Si la mise en œuvre des cycles, le continuum école/collège, la prise en charge de la difficulté scolaire ou bien encore, la prévention de l'illettrisme ont été repensés dans le cadre de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, l'émergence de ces préoccupations est bien antérieure à la refondation.

La commission d'élaboration des sujets s'est astreinte à produire des dossiers qui prennent appui sur l'évolution récente du système éducatif français. A ce titre, la connaissance de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République est indispensable. Cette connaissance est utilement complétée par la lecture approfondie de la circulaire dite « circulaire de rentrée ». De nombreux sujets y font référence. Elle permet de contextualiser l'esprit de la loi et de préciser son champ d'application. La commission s'est interdite toute référence à des circulaires postérieures à février 2016 pour éviter aux candidats de « miser » sur une actualité trop immédiate.

Les corpus proposés varient entre trois et cinq textes dont le volume total ne dépasse pas cinq pages, hors pages de présentation. Pour une égalité de traitement entre les candidats, les sujets ont été élaborés à partir de quelques invariants : textes législatifs (lois, décret,...) ; de cadrage (circulaires) ou rapport de l'Inspection Générale auxquels ont été adossés des extraits d'articles issus de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation, publiés dans des revues ou des sites connus et reconnus par la communauté éducative (Cahiers pédagogiques, AFAE, IFE,...) ainsi que des documents en usage dans les écoles. Des extraits d'articles de presse ou de la société civile viennent parfois compléter ou enrichir la réflexion.

Le candidat est invité à répondre à trois questions. Il convient cependant de souligner que le jury apprécie une mise en perspective dynamique des réponses. Les trois questions se complètent et pour la plupart des sujets dialoguent entre-elles. Des réponses trop linéaires les isolent les unes des autres et ne permettent pas de les mettre en lien. Pour illustrer cette remarque, il est utile de préciser que certains candidats ne s'autorisent pas à convoquer les enjeux des dispositifs nommés en première question lors des mises en œuvre proposées dans la question 3. C'est regrettable car c'est cette dialectique qui permet de valoriser la pensée du futur enseignant. La volonté de l'orateur de fluidifier son propos par des connecteurs appropriés et l'annonce d'un plan structuré est un atout que le jury apprécie. Il ne s'agit pas lors de la présentation des textes d'oraliser uniquement les sources mais de les situer dans leur contexte de production. Par exemple, s'il s'agit d'une circulaire, la présenter comme un cadre de référence institutionnel, ou s'il s'agit de l'interview d'un chercheur de préciser l'orientation de l'auteur. Certains documents authentiques présentés dans les corpus méritent d'être observés avec prudence, parfois avec critique. Pour la plupart des sujets, une mise en perspective des trois questions était relativement aisée à opérer. Les candidats qui se sont saisis de cet atout pour présenter leur exposé ont su davantage convoquer les différents textes et articuler leurs réponses autour du questionnement qu'ils ont élaboré.

Quelques candidats répondent directement aux questions de manière linéaire, mais nombreux sont ceux qui présentent les textes de manière trop laconique (simple lecture de la référence).

Si un simple inventaire des textes ne présente que peu d'intérêt, situer leur contexte de production, préciser leur visée révèle les connaissances du fonctionnement des institutions par les candidats. Différencier un texte législatif qui s'applique à tous, d'un texte réflexif qui permet de mettre en perspective est une compétence attendue. Les postulants les plus brillants sont en capacité de problématiser dès l'introduction les tenants et les aboutissants du sujet. Lorsque lors de l'exposé, le candidat est en capacité de prendre en considération cette problématique pour répondre aux trois questions, cela apparaît comme un atout indéniable.

La première question sollicite une lecture attentive de l'ensemble des textes du corpus. Le candidat doit impérativement s'appuyer sur ces derniers pour élaborer une réponse conforme à l'attendu. Les textes du corpus permettent de répondre à cette question. Il est attendu du candidat, une recherche exhaustive de l'information, une hiérarchisation et une mise en lien, voire en perspective, des éléments contenus dans le corpus. Cela demande de la part du candidat de faire preuve de discernement et de hiérarchisation entre les textes officiels et les extraits d'articles. Cette première question étant facilement accessible, le jury est particulièrement attentif à la qualité de la restitution qui révèle les aptitudes du candidat à énoncer des propos construits et fluides. Il a cependant été constaté que de trop nombreux candidats appréhendaient les dispositifs présentés comme des protocoles de « postvention », inhérents à des difficultés endémiques de notre système éducatif. La prise en charge de la difficulté scolaire, le dispositif « Plus de maîtres que de classes, la scolarisation des moins de trois ans,... » se veulent en priorité des dispositifs de prévention. Il convient donc pour les candidats de restituer l'esprit « préventif » de ces dispositifs et de relativiser le caractère parfois exclusif de remédiation.

La deuxième question nécessite de la part du candidat une mise en réflexion qui lui permet de mettre en valeur ses connaissances et son appréhension du questionnement induit par le sujet. Les meilleurs candidats font preuve d'une belle « intelligence » quant à la mise en perspective des dispositifs et des objectifs qu'ils poursuivent. Il ne s'agit pas pour le candidat de réciter une leçon mais de montrer sa réelle volonté de s'impliquer dans un processus d'appropriation des enjeux du système. A ce stade de leur formation, les savoirs ne sont pas stabilisés mais servent de support à une réflexion qui, pour de nombreux candidats, apparaît déjà très engagée. Recruter des enseignants pour le XXIème siècle demande de l'audace et de la remise en cause de certitudes. L'institution ne pouvant se satisfaire d'une simple reproduction de ses personnels, elle invite les impétrants à questionner les habitudes voire les habitus qui n'ont pas permis de combattre les inégalités de notre système.

Les dernières questions sont plus diversifiées. Elles permettent aux candidats de valoriser leur expérience et de faire valoir leur esprit critique. Elles permettent également de révéler les convictions nécessaires à tout engagement professionnel. Il convient cependant de mettre en garde les candidats sur une restitution trop narrative de leur expérience. Par exemple, « Affirmer que le redoublement de l'élève x dans une classe de CE2 lui a été bénéfique, et qu'à ce titre le redoublement est la meilleure réponse, voire l'unique réponse à la diversité des élèves » révèle un manque certain de discernement.

Comme lors des précédentes sessions, la ténuité des propos tenus et surtout leur manque de « hauteur » lors des conclusions, laissent penser que l'intérêt de cette phase essentielle de toute présentation n'est pas appréhendé par les étudiants. Cette remarque, déjà énoncée lors des différents rapports de jury des années précédentes, n'a que peu d'écho dans les prestations des candidats de cette année. Le jury le déplore. Une très faible partie des candidats achève leur présentation par une question ouverte, prospective qui permet d'orienter et d'approfondir le questionnement par les membres des commissions. Il s'agit bien d'un atout pour le candidat qui peut se préparer alors aux premières questions du jury.

Si seulement quelques candidats utilisent la totalité du temps proposé pour répondre, lors de la phase d'exposé, aux questions du sujet; cette première phase de la présentation s'est améliorée et la qualité des propos tenus indéniablement plus intéressante.

La partie interactive avec le jury d'une durée d'une demi-heure, permet d'engager un véritable questionnement, qui vise à valoriser les premières expériences des candidats ainsi que leur réflexion. Pour la plupart des candidats, cette partie vient confirmer la qualité de la présentation et la précision des réponses. Il convient une nouvelle fois de souligner que la réussite de cette épreuve n'est plus assurée par la simple restitution de connaissances livresques mais par l'appréhension et la compréhension des enjeux du système éducatif dans un contexte mondialisé et par la proposition de mises en œuvre réflexives. Un feedback ou rétroaction des dispositifs est parfois attendu (redoublement versus fluidité des parcours).

Cette année singulièrement, les grandes valeurs de la République, la place de l'école dans la société, la nécessaire mutation du système sont des problématiques sous-jacentes à la plupart des sujets.

Si les candidats ont mentionné à plusieurs reprises les valeurs de la République, cela apparaît pour de nombreux postulants comme une devise désincarnée. Pourtant, la volonté de tendre vers une école plus égalitaire (plus de maîtres que de classe, prise en charge de la difficulté scolaire, scolarisation des enfants de moins de trois ans,...), l'apprentissage de l'altérité, ainsi que la prise en considération de la diversité du public accueilli (les élèves allophones) présents dans la très grande majorité des sujets, permettaient à l'ensemble des candidats de faire valoir leur compréhension des enjeux du système éducatif au-delà du dispositif mentionné dans le sujet et de convoquer valeurs et principes de notre République dans la réponse au questionnement.

Le jury souhaite également mettre en garde les futurs candidats sur l'évolution possible des sujets de cette épreuve. En effet, si les grands principes institutionnels demeurent d'actualité, de nouvelles priorités se font jour. L'ensemble des compétences du professeur des écoles pouvant être parcouru dans cette épreuve, l'introduction de thème comme « Le travail en équipe » ou « la place de l'oral dans l'enseignement » est prévisible. Il convient pour les prochains candidats de ne pas se limiter aux thèmes proposés cette année ou les années précédentes. La mise en œuvre des programmes 2016 ainsi que le nouveau socle et son évaluation constituent des territoires à investir pour que les propos des excellents candidats de cette année n'apparaissent pas comme l'évoquait Ferdinand Buisson des exceptions consolantes pour « donner un air de justice à l'inégalité ».

Sujet n° 1 : La culture humaniste à l'école

Questions à traiter par le candidat :

1. En quoi l'enseignement des disciplines relevant de la culture humaniste participe-t-il à la construction des futurs citoyens ?
2. De quelle manière la construction d'une culture humaniste relève-t-elle également des apprentissages fondamentaux ?
3. Quelles modalités pédagogiques peuvent renforcer l'enseignement des disciplines appartenant à la culture humaniste dans les classes ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de l'annexe du Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015. Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, décret n° 2015-372 du 31-3-2015

Document B : Transcription d'une intervention d'Abdenour Bidar présentation de son ouvrage « histoire de l'humanisme », édition Armand Colin, 2014.

Document C : Extrait de la préface de « Enseigner la géographie à l'école », Pierre George, Pierre Giolitto, Hachette Education.1992

Document D : Qu'est-ce que l'histoire ? Histoire à revivre. CE2 – éditions ACCES, septembre 2013- pages 4 et 5.

Sujet n° 2 : L'évaluation

Questions à traiter par le candidat :

1. Évaluer pour quoi faire ?
2. Comment l'évaluation permet-elle de rendre lisible les acquis des élèves ?
3. Comment faire de l'évaluation une démarche pédagogique au service de la réussite des élèves ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Annexe circulaire n° 2014-068 du 20 mai 2014

Document B : Dossier de veille de l'IFÉ n° 94 Septembre 2014. Évaluer pour (mieux) faire apprendre

Document C : Rapport n° 2013-072, juillet 2013, IGEN. La notation et l'évaluation des élèves éclairées par des comparaisons internationales

Document D : Évaluer pour faire réussir les élèves, académie Nantes, novembre 2014Les

Sujet n° 3 : Les arts à l'école

Questions à traiter par le candidat :

1. Quels objectifs vise l'enseignement des différents domaines artistiques à l'école ?
2. En quoi ces apprentissages contribuent-ils à développer chez nos élèves les valeurs citoyennes ?
3. Quelles actions mettre en œuvre au sein de la classe, au sein de l'école pour exploiter au mieux avec les élèves les outils existants ?

Documents constituant le dossier :

Document A : L'éducation artistique et culturelle, site : education.gouv.fr

Document B : Extrait de l'histoire des arts et les maîtres, SCEREN édition, avant-propos, Philippe Claus, Inspecteur Général de l'Education Nationale.

Document C : L'art, à l'ère du village mondial, par Umberto Eco, journal Le Monde, 28.11.2009

Document D : Document D : Parcours culturels, ville de Besançon, année scolaire 2015-2016.

Sujet n° 4 : Ecole maternelle : aménagement de l'espace

Questions à traiter par le candidat :

1. Quelles sont les spécificités de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle ?
2. En quoi les aménagements de l'espace favorisent-ils les apprentissages ?
3. Comment faire évoluer l'aménagement de l'espace pour accompagner le développement de l'enfant au cours du cycle 1 ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Extrait de Programme de l'école maternelle - Bulletin officiel spécial n° 2 du 26 mars 2015 Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Document B : Extrait de « Tableaux du développement de l'enfant » d'après Florin, A. (2003). Introduction à la psychologie du développement. Enfance et adolescence. Paris : Dunod, Les Topos.

Document C : Extrait de Ressources maternelles – éducol - La scolarisation des enfants de moins de 3 ans - Un aménagement de l'espace bien pensé.

Document D : Extrait de L'aménagement des espaces à l'école maternelle - Groupe départemental enseignement en maternelle 68 – juin 2014.

Sujet n° 5 : L'autorité

Questions à traiter par le candidat :

1. Comment se caractérisent les trois formes de l'autorité à l'école ?
2. Quels sont aujourd'hui les fondements de l'autorité de l'enseignant ?
3. De quels moyens disposez-vous pour installer votre autorité dans votre classe ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Janvier 2015

Document B : Annick Bonnefond : Eclairages théoriques sur l'autorité à l'école. 2006

Document C : Bruno Robbes - L'autorité éducative dans la classe - Douze situations pour apprendre à l'exercer. 2010

Document D : Eirick PRAIRAT - L'autorité éducative au risque de la modernité. 2012

Sujet n° 6 : La sanction

Questions à traiter par le candidat :

1. Quelles sanctions pour quels enjeux ?
2. Quelle relation entre sanction et éducation ?
3. Comment, dans l'école ou dans la classe, faire de la sanction un vecteur d'éducation ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques du Doubs. Présenté au CDEN, du 25 juin 2015.

Document B : La sanction – Eirick Prairat – 1997

Document C : La « sanction éducative » dans la gestion des conflits : réalité ou utopie ? Eric Flavier. Mars 2007

Document D : Punitons à l'école : jusqu'où peut-on aller ? Violaine Jausset – Juin 2013.

Sujet n° 7 : Relation école / familles

Questions à traiter par le candidat :

1. Quels sont les enjeux de la relation école/familles ?
2. Quelles sont les conditions nécessaires à une relation école/familles efficiente ?
3. Dans le cadre de la relation école-familles, quelles actions permettent de réduire les inégalités ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Relations Ecole-Parents NOR : REDE1324999C, extrait de la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 RED – DGESCO B3-3 et B3-1

Document B : Coéducation : Quelle place pour les parents ? Extrait de Dossier de veille de l'IFÉ - Annie Feyfant - n° 98 • Janvier 2015

Document C : Les relations entre les familles et l'école : processus et enjeux - Pierre Périer - Profession Banlieue, "L'école et la ville", 2011 Pierre Périer

Document D : Extrait de livret d'accueil Ecole Les Petits Crêts <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/les-petits-crets.scie>

Sujet n° 8 : L'élève, futur citoyen

Questions à traiter par le candidat :

4. Que recouvre la notion de citoyenneté à l'école ?
5. Quels sont les obstacles à l'exercice d'une réelle citoyenneté à l'école ?
6. Quelles actions mettre en œuvre au sein de l'école pour favoriser l'apprentissage de la citoyenneté ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Charte de la laïcité accessible – APAJH – Septembre 2013

Document B : Apprentissage de la citoyenneté dans l'école française – CNESCO – 01/15

Document C : L'élève futur citoyen - Maroussia Raveaud - Revue internationale d'éducation de Sèvres - Avril 2007

Sujet n° 9 : Le numérique à l'école

Questions à traiter par le candidat :

1. Quels sont les enjeux du numérique à l'école ?
2. En quoi les usages du numérique peuvent-ils faire évoluer les modalités d'enseignement et d'apprentissage ?
3. Pourquoi et comment intégrer un outil collaboratif dans une pratique de classe ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Extraits de la circulaire de rentrée 2015 (circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015)

Document B : Numérique : Une pédagogie enrichie ou augmentée ?
Article de Bruno Devauchelle, « le café pédagogique » (Mai 2014)

Document C : Technologies numériques : un nouveau référentiel pour l'école
Article de Éric Sanchez, « Les cahiers pédagogiques » N° 498 Juin 2012).

Document D : Etherpad, un outil pour une écriture collaborative.
<http://www.cndp.fr/crdp-besancon/index.php?id=ecriture-collaborative>.

Sujet n° 10 : L'évaluation positive

Questions à traiter par le candidat :

1. Comment définissez-vous l'évaluation positive ?
2. Comment l'évaluation participe-t-elle aux progrès des élèves ?
3. Quelles modalités d'évaluation privilégieriez-vous dans votre classe ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Les neuf principes énoncés par le Conseil supérieur des programmes dans son projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture publié le 8 juin 2014 ;

Document B : N°456 - Dossier "L'école maternelle aujourd'hui"
En maternelle, penser l'évaluation comme un dispositif créateur d'événements (Marie-Thérèse Zerbato-Poudou).

Document C : Les brevets en maternelle (http://maternailes.net/brevet/public/brevet_/tangram.jpg)

Sujet n° 11 : Le climat scolaire

Questions à traiter par le candidat :

1. Que recouvre la notion de climat scolaire ?
2. Quels liens entre climat scolaire et réussite des élèves ?
3. Comment agir sur le climat scolaire de l'école ?

Documents constituant le dossier :

- Document A : Dossier de présentation - Point d'étape sur les travaux de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire - MEN - mardi 26 février 2013. Extrait, page 13.
- Document B : Guide « Agir sur le climat scolaire à l'école primaire » - MEN DGESCO - Octobre 2013. Extrait, pages 5 et 6.
- Document C : Cahiers pédagogiques n° 523 - Le climat scolaire - Des messages clairs pour coopérer - Sylvain Connac, enseignant-chercheur en sciences de l'éducation, université Paul Valéry, Montpellier - septembre 2015.
- Document D : Gérer les conflits – Document présenté en conseil de cycle - C. Ducomet, professeur des écoles en classe de CP - Ecole primaire du Chanois, réseau d'éducation prioritaire, Saint-Loup sur Semouse (Haute-Saône) – 2014.

Sujet n° 12 : Enseignement moral et civique

Questions à traiter par le candidat :

1. En quoi l'enseignement moral et civique participe-t-il à la construction de la citoyenneté ?
2. « L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école » : qu'en pensez-vous ?
3. Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, en quoi l'implication des élèves favorise-t-elle la formation du futur citoyen ?

Documents constituant le dossier :

- Document A : Programme d'enseignement moral et civique, Ecole élémentaire et collège, NOR:MENE1511645A /arrêté du 12-6-2015 - J.O. du 21-6-2015 /MENESR - DGESCO MAF1, Principes généraux
- Document B : Apprentissage de la citoyenneté dans l'école française : un engagement fort dans les instructions officielles, une réalité de terrain en décalage, CNESCO (Conseil National d'évaluation du système scolaire) communiqué de presse du 15 janvier 2015
- Document C : Distinguer son intérêt commun et intérêt collectif.
Discerner bien commun et propriété privée Cycle 3 – CM1 et CM2, site EDUSCOL, Ressources enseignement civique et morale.

Sujet n° 13 : Cohérence des temps de l'enfant

Questions à traiter par le candidat :

1. Quels sont les enjeux d'une mise en cohérence du temps de l'enfant ?
2. En quoi le PEDT participe-t-il à la cohérence du temps de l'enfant ?
3. Quels sont les liens nécessaires que doit développer l'école avec son environnement ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire, NOR : MENE1430176C, circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014
MENESR - DGESCO B3-3

Document B : Complémentarité et spécificités des intervenants auprès des élèves en difficulté,
Philippe MEIRIEU, professeur des Universités, directeur de l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP), extrait du site
http://www.inrp.fr/primaire/dossier_doc/dossier_doc7.htm

Document C : Définition des grands principes communs ou généraux, extrait PEDT Ville de Grand Charmont

Sujet n° 14 : Les parcours scolaires

Questions à traiter par le candidat :

1. Que recouvre la notion de « parcours scolaires » et en quoi constitue-t-elle un enjeu majeur dans la Refondation de l'école ?
2. Quels moyens et quels leviers contribuent à l'accompagnement des élèves dans leurs parcours scolaires ?
3. Identifier les obstacles possibles à la réussite des élèves et les pratiques professionnelles permettant de les dépasser ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Éduscol <http://eduscol.education.fr/>
Accueil du portail > Scolarité et parcours de l'élève > L'accompagnement des élèves > L'accompagnement pédagogique des élèves

Document B : Extrait de l'article de Gérard MOREAU, « Gouvernance, pilotage, autonomie et parcours », 2012, tiré de « Faire réussir l'école », Éducation & Devenir, Éditions de la Chronique Sociale, Février 2014 (pages 214, 215, 216)

Document C : Article de Jean-Yves ROCHEX, « Les pièges de la différenciation », revue « Les Cahiers pédagogiques », n° 503, Février 2013 (pages 37 - 38)

Document D : Fiche de suivi École / Collège, Académie de PARIS
Site académique <https://www.ac-paris.fr/>, Accueil > L'école > Coordination

Sujet n° 15 : L'apprentissage d'une langue vivante étrangère

Questions à traiter par le candidat :

1. Quels repères et quelles exigences structurent l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école ?
2. En quoi l'enseignement d'une langue et d'une culture étrangère participe-t-il de la construction des valeurs de la république ?
3. Quelles actions mettre en œuvre au sein de la classe, au sein de l'école pour engager les élèves dans un apprentissage efficace et stimulant ?

Documents constituant le dossier :

- Document A : Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015, programmes d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3), pages 126 et 127.
- Document B : Site EDUSCOL. Ressources pour le 1^{er} et le 2nd degré. Favoriser l'ouverture aux autres cultures et la dimension internationale. Novembre 2014.
- Document C : L'expérience plurilingue et pluriculturelle ordinaire et la scolarisation, Daniel Coste, Danièle Moore et Geneviève Zarate, Compétences plurilingues et pluriculturelles, Editions du Conseil de l'Europe , 2009
- Document D : Séquence 10, Langues en action, CECRL A1, Cycles 2 et 3, sous la direction de Nicole Thiéry-Chastel, Sceren éditions, 2011

Sujet n° 16 : Le jeu à l'école maternelle

Questions à traiter par le candidat :

1. En quoi le jeu est-il essentiel au développement de l'enfant ?
2. Pourquoi la place du jeu est-elle réaffirmée à l'école maternelle ?
3. Comment s'articulent jeu(x) et apprentissages dans une classe ?

Documents constituant le dossier :

- Document A : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ressources maternelle - Jouer et apprendre. Cadrage général- 2015.
- Document B : Quelles relations entre jeu et apprentissages à l'école ? Une question renouvelée par Marie Musset et Rémi Thibert (publication mensuelle de la Veille scientifique et technologique, n°48 octobre 2009. Institut national de recherche pédagogique, membre associé de l'université de Lyon).
- Document C : Site www.ac-grenoble.fr/ien.../IMG/.../les_coins-jeux_ou_les_espaces-jeux/ Extrait.

Sujet n° 17 : Prévention de l'illettrisme

Questions à traiter par le candidat :

1. En quoi la prévention de l'illettrisme concerne-t-elle l'école ?
2. Quels sont les enjeux sociaux et sociétaux de la lutte contre l'illettrisme ?
3. Comment renforcer les apprentissages fondamentaux dans le domaine de la langue ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Prévenir l'illettrisme : un cadre national de principes et d'actions, site education.gouv.fr.
Dossier de presse - Georges Pau-Langevin - 21/01/2014

Document B : Prévenir et lutter contre l'illettrisme. Kit pédagogique de sensibilisation et d'information à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Académie de DIJON

Document C : Évolution de l'illettrisme en France. Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), mai 2013

Document D : Site <http://lespetitschampionsdelalecture.fr/>- 2015/2016

Sujet n° 18 : Rôle et place de l'oral à l'école

Questions à traiter par le candidat :

1. Quels sont les enjeux de l'enseignement de l'oral à l'école ?
2. Quelles sont les composantes spécifiques de l'oral ?
3. Comment mettre en œuvre un enseignement explicite de l'oral pour dépasser les difficultés observées dans les classes ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Ressources maternelle. Eduscol, 2015. Partie I - L'oral - Texte de cadrage

Document B : Cahiers pédagogiques. Pourquoi l'oral doit-il être enseigné ? Sylvie PLANE, Université Paris-Sorbonne. Août 2015

Document C : Bilan de la mise en œuvre des programmes issus de la réforme de l'école primaire de 2008. Rapport de l'inspection générale n°2013-066, juin 2013

Document D : Guide d'enseignement efficace de la communication orale. Ministère de l'Ontarion, 2004

Sujet n° 19 : Education au développement durable

Questions à traiter par le candidat :

1. Quels sont les enjeux d'une éducation citoyenne au développement durable ?
2. Quels sont les atouts d'une pédagogie de projet ?
3. Comment la polyvalence d'un professeur des écoles peut favoriser la réussite d'un projet en éducation au développement durable ?

Documents constituant le dossier :

- Document A : Éducation au développement durable. Troisième phase de généralisation. Extrait de la circulaire n° 2011-186 du 24-10-2011. MEN - DGESCO EDD
- Document B : Travailler par projet : ni seul ni dans l'improvisation. Extrait du n°505 des Cahiers Pédagogiques "Apprendre par la coopération" 2013, Catherine Reverdy
- Document C : Cahiers Pédagogiques n°478 - Dossier l'éducation au développement durable : comment faire ? Extrait de l'article « L'EDD, ça s'évalue ? Mais quoi évaluer... et qui évalue ? », 2010, Gérard De Vecchi
- Document D : Projet « Déchets en moins ». Projet TICE / EDD inter-circonscription. Circonscription Fort-de-France 1 (Martinique), 2014

Sujet n° 20 : Le travail d'équipe

Questions à traiter par le candidat :

1. Que signifie travailler en équipe pour un enseignant ?
2. A quelles conditions le travail en équipe bénéficie-t-il aux élèves ?
3. Quelles modalités pédagogiques de classe et d'école favorisent la coopération entre les élèves ?

Documents constituant le dossier :

- Document A : Extrait du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013, Journal Officiel du 18-7-2013.
- Document B : Apprendre à travailler en équipe, Sylvie Grau, Les cahiers pédagogiques, n°524, novembre 2015.
- Document C : Les aléas de toute coopération, Monica Gather Thurler, Les cahiers pédagogiques, n° 524, novembre 2015.
- Document D : Du travail individuel au travail d'équipe, Quelques éléments d'analyse, www.occe.coop, Office Central de la Coopération à l'Ecole.
- Document E : L'écrit ciment du travail d'équipe ?, Témoignage de Frédéric Sanchez, professeur des écoles, Cahiers pédagogiques, n° 524, Novembre 2015

Sujet n° 21 : La refondation de l'éducation prioritaire

Questions à traiter par le candidat :

1. Quels sont les enjeux de la refondation de l'éducation prioritaire ?
2. Comment garantir l'efficacité des politiques de l'éducation prioritaire ?
3. Comment prendre appui sur les divers partenaires pour favoriser la réussite des élèves dans un réseau d'éducation prioritaire ?

Documents constituant le dossier :

Document A : Refonder l'éducation prioritaire ; Dossier de présentation. Jeudi 16 janvier 2014.
www.education.gouv.fr ; #educationprioritaire

Document B : Dossier spécial des idées en mouvement le mensuel de la Ligue de l'enseignement
n° 220 juin-juillet 2014

Document C : Projet d'éducation prioritaire - J.ROSTAND - 79100 THOUARS - 2015/2019 - Extrait

- **Conclusion générale.**

Les candidats aux épreuves de ce concours doivent s'engager dans une préparation minutieuse et ambitieuse afin de posséder le niveau de compétences attendu dans les domaines disciplinaires ou pédagogiques, ou de démontrer qu'elles sont réellement et méthodiquement en cours d'acquisition.

Ils doivent prendre appui sur leur expérience personnelle pour ancrer leurs propositions dans un contexte réaliste et exploitable.

Affichant une posture engageante, dynamique, ils sont ainsi prêts à exposer au jury le meilleur d'eux-mêmes avec sincérité et conviction.

La formation qui suivra leur réussite aux épreuves d'admission convoquera ces premières compétences qui seront ainsi progressivement consolidées, complétées dans la perspective d'une réelle maîtrise des items retenus dans le référentiel de compétences des métiers de l'enseignement et de l'éducation.